

Une diversité menacée

Elles n'ont rien à voir avec les gazons de nos jardins !

1. Les pelouses sèches sont composées d'une végétation relativement rase, de plantes vivaces, parsemées d'arbustes, avec une grande richesse floristique. Elles abritent près de 26% des plantes protégées en France !

Pourquoi sont-elles ainsi ?

2. En raison du sol souvent maigre et exposé au sud, retenant peu l'eau. L'activité pastorale a contribué à les façonner et sont aujourd'hui tributaires d'un usage agricole qui en garantit le maintien.

Des milieux qui disparaissent

3. À l'échelle nationale, certains scientifiques estiment que 50 à 75 % des pelouses sèches auraient disparu depuis le début du XX^e siècle, le plus souvent, sous l'effet de la déprise agricole, de l'urbanisation et d'un manque de connaissance de l'intérêt de ces milieux.

Des services rendus à la société

4. Outre leur richesse exceptionnelle en termes de biodiversité, elles offrent une palette de services et de liens avec les autres patrimoines qu'on ne peut ignorer et qui sont présentés ci-dessous :

Souvent associées à des points de vue, elles offrent de belles nuances dans les paysages ouverts aux couleurs variées.

2/3 des pelouses inventoriées dans la Loire offrent un panorama sur les alentours.

Elles sont des lieux appréciés pour leur capacité à fournir des plantes aromatiques en cueillette (thym, sauge...) mais aussi pour les balades, les départs de parapentes, les découvertes naturalistes ou les parcours de chasse.

Elles assurent un fourrage de qualité, apprécié par les troupeaux, souvent décalé en saison avec un sol portant facilitant le passage d'engins.

Des espèces telles que la fétuque ovine, les laïches ou les petites légumineuses restent longtemps appétentes et gardent leurs qualités nutritives hors des périodes de production classique du printemps et de l'automne.

Le maintien de la végétation rase des pelouses sèches plutôt que des buissons denses permet de limiter la propagation des incendies.



Diablotin



Azuré du Serpolet



Orchis de provence



Pulsatille rouge



Gagée des rochers

• Les idées reçues •

"Les pelouses sèches ça ne me concerne pas, c'est une affaire de spécialistes !"

Les pelouses sèches sont un bien commun, leur préservation est l'affaire de tous ! Elles reposent sur un effort collectif d'institutions, d'experts et d'acteurs de terrains (agriculteurs, naturalistes, chasseurs...). Le dialogue est indispensable afin de concilier les savoirs scientifiques, les connaissances de terrain, les techniques de gestion pastorales... Chacun a son rôle à jouer !

Les piémonts du Forez

- 104 pics de basalte dont 40 abritent encore des pelouses sèches,
- un double intérêt patrimonial,
- des cortèges de plantes exceptionnelles avec la Gagée des rochers et la Pulsatille rouge.

Légende

- Pelouses sèches
- Secteurs non prospectés
- Etablissements publics de coopération intercommunale

• Les idées reçues •

"Ces milieux sont voués à s'embroussailler, ça ne sert à rien de s'en préoccuper"

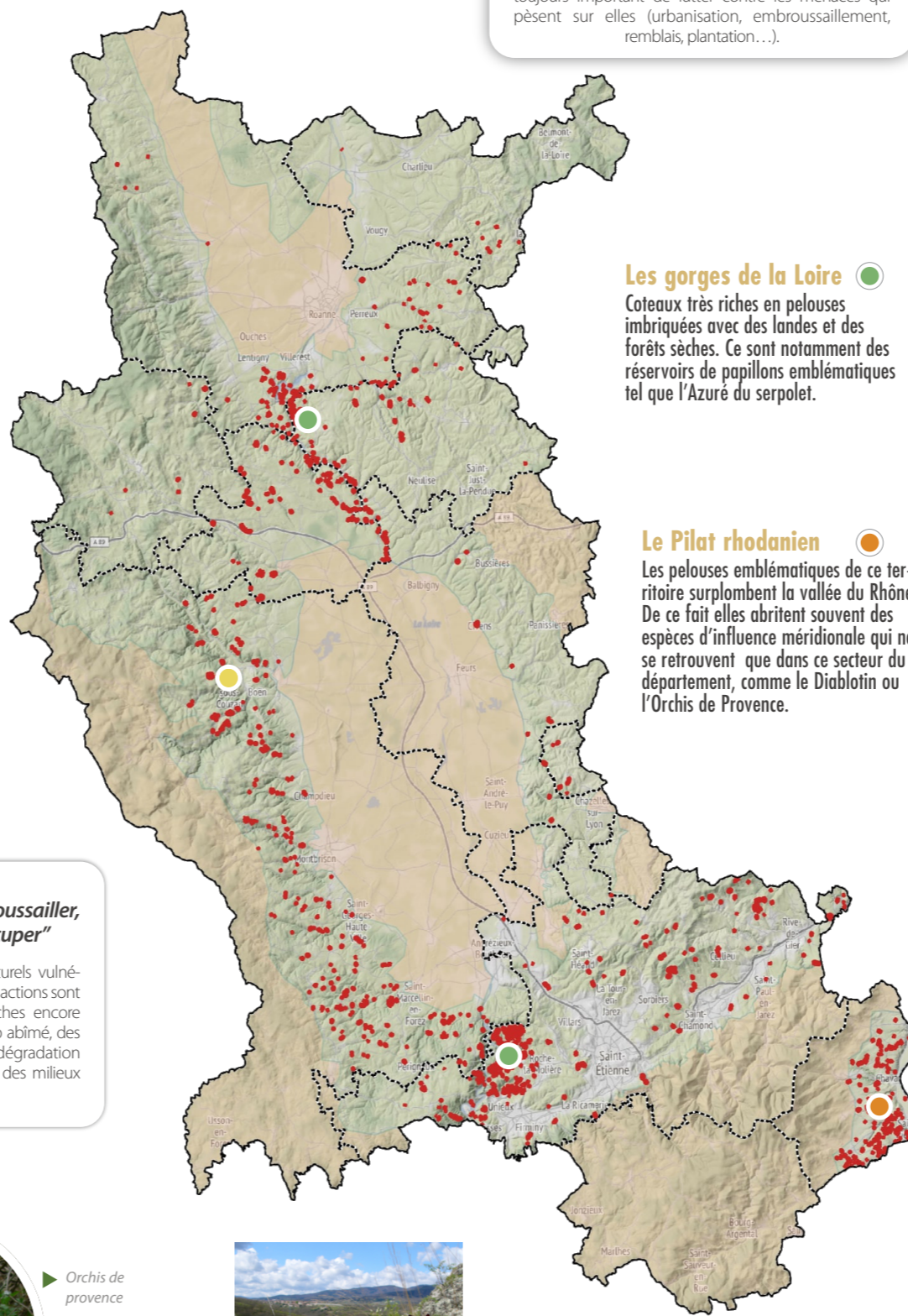
L'importance de préserver les milieux naturels vulnérables est reconnue au niveau mondial. Des actions sont menées pour préserver les pelouses sèches encore présentes. Si le milieu n'est pas encore trop abîmé, des actions pour enrayer le processus de dégradation donnent de bons résultats : la disparition des milieux menacés n'est pas une fatalité !

Entre 2015 et 2022, le CEN Rhône-Alpes a inventorié les parcelles de pelouses sèches dans la Loire. Le choix a été fait de se focaliser sur les zones de coteaux, plus favorables à la présence de pelouses, des secteurs en pente situés en-dessous de 700 mètres. C'est pourquoi les zones de plaine et de montagne n'ont pas été inventoriées. Le Conservatoire met à disposition ces données auprès des élus et services techniques pour une meilleure prise en compte de ce patrimoine naturel.

• Les idées reçues •

"Avec le réchauffement climatique, il va y avoir des pelouses sèches partout !"

Les milieux secs devraient gagner en surface avec l'augmentation des sécheresses. Toutefois, les pelouses sèches sont des formations végétales particulières qui se développent en fonction des conditions topographiques (pente) et édaphiques (liées au sol). Par ailleurs, il sera toujours important de lutter contre les menaces qui pèsent sur elles (urbanisation, embroussaillage, remblais, plantation...).



Les gorges de la Loire

Coteaux très riches en pelouses imbriquées avec des landes et des forêts sèches. Ce sont notamment des réservoirs de papillons emblématiques tel que l'Azuré du serpolet.

Le Pilat rhodanien

Les pelouses emblématiques de ce territoire surplombent la vallée du Rhône. De ce fait elles abritent souvent des espèces d'influence méridionale qui ne se retrouvent que dans ce secteur du département, comme le Diablotin ou l'Orchis de Provence.

Les piémonts du Forez

- 104 pics de basalte dont 40 abritent encore des pelouses sèches,
- un double intérêt patrimonial,
- des cortèges de plantes exceptionnelles avec la Gagée des rochers et la Pulsatille rouge.

Légende

- Pelouses sèches
- Secteurs non prospectés
- Etablissements publics de coopération intercommunale

• Les idées reçues •

"Ces milieux sont voués à s'embroussailler, ça ne sert à rien de s'en préoccuper"

L'importance de préserver les milieux naturels vulnérables est reconnue au niveau mondial. Des actions sont menées pour préserver les pelouses sèches encore présentes. Si le milieu n'est pas encore trop abîmé, des actions pour enrayer le processus de dégradation donnent de bons résultats : la disparition des milieux menacés n'est pas une fatalité !

Un inventaire, outil pour l'urbanisme et l'aménagement

Les prescriptions formulées dans les documents locaux d'urbanisme constituent la principale protection pour les pelouses sèches.

À l'échelle du SCoT ou des PLU et PLUi, les choix élaborés par les élus et les prescriptions formulées dans ces documents constituent la principale protection pour les pelouses sèches. L'appropriation et la traduction des travaux d'inventaire peuvent constituer une bonne base de travail.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

- Il est majeur pour une bonne planification à l'échelle du département.
- Il peut assurer la prise en compte des réservoirs de biodiversité tels que les pelouses sèches dans l'aménagement du territoire.
- Les documents d'urbanisme locaux devant être compatibles avec le SCoT, l'intégration des pelouses sèches dans celui-ci assure une meilleure protection des secteurs sensibles.
- Des actions complémentaires sont à mettre en place : il est souhaitable de compléter les inventaires existants lors du diagnostic du PLU et éviter les changements d'usage, en premier lieu l'urbanisation.

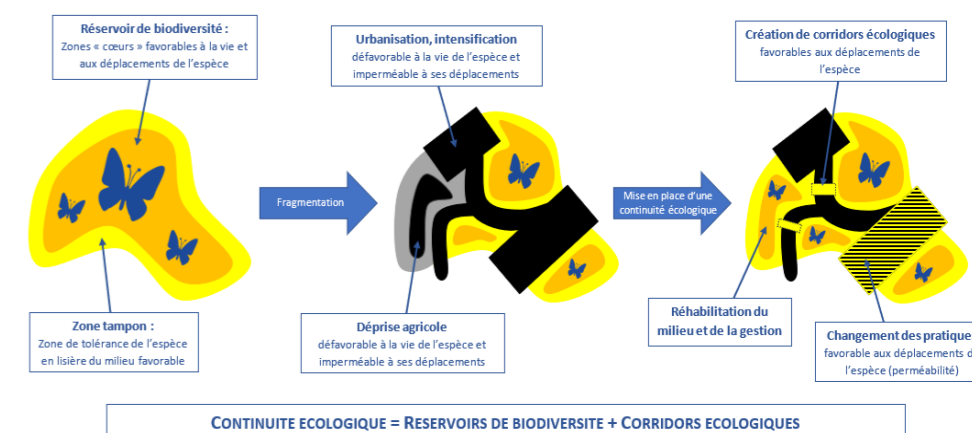
LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU ET PLUI)

- Le rapport de présentation intègre un état des lieux de l'environnement. Il doit permettre d'identifier les secteurs à préserver car à fort enjeu et/ou menacés. La localisation des pelouses sèches et les enjeux associés peuvent y être présentés. Il devra au moins prendre en compte les pelouses identifiées par le SCoT et établir un niveau d'enjeu.
 - Règlement et zonage du PLU
- Un classement en zone naturelle (N) ou agricole (A) assure la préservation des milieux. Un classement en zone (N) des pelouses sèches inventoriées pourra permettre de matérialiser ces cœurs de nature dans les documents d'urbanisme.
- Réf utile : article 151-23 du code de l'urbanisme

« ZOOM SUR... »

L'enjeu de préserver une trame naturelle

Les connaissances scientifiques mettent en évidence l'importance de maintenir des continuités de milieux naturels, que l'on peut représenter sous la forme de trames. On parle notamment de trame verte pour les milieux naturels et semi-naturels terrestres, ou encore de trame bleue pour les milieux humides et aquatiques. Concernant les pelouses sèches, on parlera de trame orange. Préserver cette trame, c'est permettre un bon fonctionnement écologique de ces milieux, et notamment une bonne circulation des espèces.



Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) fixe, dans les documents d'urbanisme, les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir en matière d'équipement, urbanisme, paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et préservation ou remise en bon état des continuités écologiques. (Réf article L151-5 du Code de l'Urbanisme). À ce titre, la préservation des pelouses sèches et leur rôle dans la fonctionnalité écologique peuvent être intégrés dans le PADD.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives qui peuvent :
 - porter sur un secteur donné du territoire (OAP « sectorielles »),
 - avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique (OAP "thématiques"),
 - Être hybrides.
- Il s'agit d'une pièce obligatoire du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), qui comprend, entre autres, les actions et opérations nécessaires à la mise en valeur des continuités écologiques.



Bien gérer les pelouses sèches

En dehors des prescriptions d'urbanisme, une série d'actions peuvent être mises en œuvre en faveur des pelouses sèches :

• La maîtrise du foncier

Plusieurs outils fonciers peuvent être mobilisés :

- la mise en place d'une convention avec le CEN afin d'assurer une gestion durable des parcelles,
- l'acquisition des parcelles à enjeu par la collectivité,
- le bail emphytéotique qui confère un droit réel à l'emphytéote pour une durée minimale de 18 ans et jusqu'à 99 ans,
- L'obligation réelle environnementale (ORE) qui s'appliquera sur les parcelles même en cas de changement de propriétaire et dont la durée peut aller jusqu'à 99 ans.



Entretien des pelouses sèches par le pâturage

• Des actions de restauration et d'entretien

Débroussaillage, broyage et bûcheronnage sont parfois nécessaires pour « rouvrir » les milieux menacés par la dynamique d'embroussaillage.

Un bon entretien maintient en l'état une pelouse pérenne. Il s'effectue le plus souvent par du pastoralisme (en contrat avec un éleveur ou troupeau communal), par une fauche annuelle ou à la débroussailluse pour les parcelles d'accès difficile.

• Sensibilisation et valorisation

Faire connaître aux citoyens les enjeux liés à ce patrimoine, les impliquer dans un chantier bénévole annuel, mettre en valeur les lieux à des fins touristiques. Ces différentes actions de sensibilisation doivent permettre d'aller dans le sens d'un meilleur respect des lieux.

« La pelouse sèche, c'est beau ! Au printemps par exemple, avec ses pulsatilles rouges, ses orpins jaunes... Je pratique le Montclaret depuis longtemps et je trouve que ce site est aménagé de manière pédagogique. Ainsi les gens comprennent l'intérêt qu'ont les pelouses sèches dans ce monde où l'on perd notre biodiversité, ils font davantage attention et pour moi c'est important car chacun peut faire son petit geste pour préserver les pelouses sèches ! ».



Simone DUPLAN
Citoyenne engagée



Témoignage



« Le site du Pay et ses pelouses sèches ont toujours été pris en compte par les municipalités qui se sont succédées. Une mise en valeur du site a été réalisée avec la participation du Conservatoire d'espaces naturels. À notre tour, nous faisons le nécessaire pour que ce site perdure. Fauche et débroussaillage sont effectués par notre employé communal qui est accompagné par une conseillère municipale et, pour éviter l'embroussaillage, un âne et un cheval pâturent en fin de saison, dans une partie bien spécifique qui est clôturée. Je suis consciente de la richesse et de la fragilité de ce patrimoine naturel et souhaite poursuivre la mise en place de mesures nécessaires à sa préservation à long terme au profit de la collectivité et des générations futures. Je serai vigilante pour éviter le grignotage par les constructions et veillerai à ce que ce patrimoine soit protégé dans le prochain PLUi ».

Marie-Thérèse GIRY
Maire de Cezay

Témoignage



CONTACTS UTILES

CEN Rhône-Alpes
Maison Forte
2, rue des Vallières
69390 VOURLES
04 72 31 84 50
www.cen-rhonealpes.fr

Conservatoire botanique national du Massif central
Antenne Rhône-Alpes
Maison du Parc
Moulin de Virieu - 2, rue Benay
42410 PÉLUSSIN
04 74 59 17 93
www.cbnmc.fr

AUTOMNE 2022

Conception et mise en forme : CEN Rhône-Alpes

Crédits photos : © Marine Arnou, © Géoportail de l'urbanisme
© CEN Rhône-Alpes, © M. Hughes

Imprimé sur papier recyclé par IDMM - Imprimerie des Monts d'Or - ISBN n° 978-2-37170-074-1



POUR ALLER PLUS LOIN :

- Cahier technique « Pelouses et coteaux secs... Paysages, biodiversité et pastoralisme » : www.cen-rhonealpes.fr/ctpelouses-2/
- Observatoire régional de la biodiversité : www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr
- Trame verte et bleue : www.trameverteetbleue.fr
- L'Office français de la biodiversité : www.ofb.gouv.fr



CÔTÉ PROTECTION

Aucun dispositif réglementaire n'est propre aux pelouses sèches. Des arrêtés préfectoraux de protection des habitats naturels (APPHN), de protection de biotopes (APPB) ou de géotopes (APG) peuvent constituer d'utiles leviers mais une bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme et une gestion pastorale ou mécanique sont les meilleurs garants !

Avec le soutien de :



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des partenaires techniques, créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver leur patrimoine. Depuis 1988, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes intervient sur le terrain, aux côtés des acteurs locaux. Spécialiste de la gestion innovante de sites à enjeux, il facilite l'émergence de projets allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des espaces naturels.



LES PELOUSES SÈCHES DE LA LOIRE

Comment les élus peuvent-ils prendre en compte les pelouses sèches et contribuer à leur préservation dans les démarches d'urbanisme ?

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a conduit un inventaire des pelouses sèches sur le département. Ce travail constitue aujourd'hui un outil indispensable pour les collectivités afin d'alimenter les SCoT, PLU et projets d'aménagement du territoire et participe ainsi à préserver un véritable patrimoine.

